



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2024-079

PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction des Services du Cabinet

04-2024-03-11-00001 - AP 2024-069-004 du 11 mars 2024 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel spécialisé dans le domaine du Risque Chimique et Biologique (3 pages)	Page 3
04-2024-03-11-00002 - AP 2024-069-005 du 11 mars 2024 fixant la désignation des référents de spécialités (2 pages)	Page 7
04-2024-03-11-00003 - AP 2024-069-006 du 11 mars 2024 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel spécialisé dans le domaine du secours en montagne (2 pages)	Page 10
04-2024-03-11-00004 - AP 2024-069-007 du 11 mars 2024 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du secours nautique (4 pages)	Page 13
04-2024-03-11-00005 - AP 2024-069-008 du 11 mars 2024 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du groupe cynotechnique (2 pages)	Page 18
04-2024-03-11-00006 - AP 2024-069-009 du 11 mars 2024 fixant la liste départementale d'aptitude opérationnelle du personnel composant l'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR) (3 pages)	Page 21
04-2024-03-11-00007 - AP 2024-069-010 du 11 mars 2024 fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel spécialisé dans le domaine de la prévention (2 pages)	Page 25

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00001

AP 2024-069-004 du 11 mars 2024 fixant la liste
annuelle départementale d'aptitude
opérationnelle du personnel spécialisé dans le
domaine du Risque Chimique et Biologique



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE

Direction des services du Cabinet
Service Interministériel de Défense et de
Protection Civiles

Digne-les-Bains, le 11/03/24

ARRETE PREFECTORAL n° 2024-069-004

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel spécialisé dans le domaine du Risque Chimique et Biologique

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale du personnel apte à exercer dans le domaine du Risque Chimique et Biologique au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2024, est établie comme suit :

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2023-155-009 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel spécialisé dans le domaine du Risque Chimique et Biologique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet



Marc CHAPPUIS

Nom/ Prénom	CIS d'Affectation	Niveau de qualification			
		RCH 1 (Equipier ou chef d'équipe reconnaissance)	RCH 2 (Equipier ou chef d'équipe intervention)	RCH 3 (Chef de CMIC)	RCH 4 (Conseiller technique)
RICCI LUCCHI Antoine	Barcelonnette	—	—	X	—
ODASSO Jean-Antoine	Castellane	X	—	—	—
ANSEL Mickaël	Château-Arnoux	—	X	—	—
APICELLA Valérie	Château-Arnoux	—	X	—	—
ARIAS GARCIA Laurent	Château-Arnoux	X	—	—	—
DELLA SAVIA Michel	Château-Arnoux	X	—	—	—
DOUGUET Philippe	Château-Arnoux	X	—	—	—
HALSOUET Hugo	Château-Arnoux	X	—	—	—
HAMADA Jean-Pierre	Château-Arnoux	X	—	—	—
IKERBANE Mehdi	Château-Arnoux	—	X	—	—
KIMMEL Pascal	Château-Arnoux	—	—	X	—
LACOMBLEZ Fabien	Château-Arnoux	—	X	—	—
MALEA Steven	Château-Arnoux	X	—	—	—
PETIT Alysée	Château-Arnoux	X	—	—	—
VIVIER Anthony	Château-Arnoux	X	—	—	—
BESSON Sylvain	DD SIS	—	—	—	X
BROU Nicolas	DD SIS	—	—	—	X
COUVÉ Henri **	DD SIS	—	—	—	X
DE COLIERE Stéphane	DD SIS	—	X	—	—
DEVAUX Christophe	DD SIS	—	—	X	—
GUIEYSSE Mathieu	DD SIS	—	X	—	—
LETZELLEMANS Yannick	DD SIS	—	—	X	—
MULLER Fabien	DD SIS	—	—	X	—
REKIA Toufik	DD SIS	—	X	—	—
ALLENE Adrien	Digne-les-Bains	—	X	—	—
BARTOLINI Marc	Digne-les-Bains	—	X	—	—
IOPPOLO Enzo	Digne-les-Bains	X	—	—	—
IZAMBART Clément	Digne-les-Bains	X	—	—	—
MANSRI Douadi	Digne-les-Bains	—	X	—	—
MICHAUD Julie	Digne-les-Bains	X	—	—	—
NIRONI Stéphane	Digne-les-Bains	—	—	X	—
SIROUX Fabien	Digne-les-Bains	—	X	—	—
VOLPE Laurent	Digne-les-Bains	—	X	—	—
BOYER Kurt	Malijai	X	—	—	—
BROET Clément	Manosque	X	—	—	—
CHAMPSAUR Guillaume	Manosque	—	X	—	—
DEMOL Eric	Manosque	X	—	—	—
EYMARD Hervé	Manosque	—	—	X	—
FIGUIERE Julien	Manosque	X	—	—	—
HUET Clément	Manosque	X	—	—	—
MATHA Jonathan	Manosque	—	X	—	—
SIMONI Michael	Manosque	X	—	—	—
VAZQUEZ José	Manosque	X	—	—	—
CHAUVEAUX Valentin	Noyers sur Jabron	X	—	—	—
MILLET Martial	Noyers sur Jabron	X	—	—	—
DAVIN Philippe	Sisteron	—	X	—	—
DOMINICI Gabriel	Sisteron	X	—	—	—
JARDRY Matthieu	Sisteron	—	—	X	—
VOLPE Sébastien	Sisteron	X	—	—	—
		23	15	8	3

**Réfèrent départemental

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00002

AP 2024-069-005 du 11 mars 2024 fixant la
désignation des référents de spécialités

Digne-les-Bains, le 11 mars 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024-069-005

Fixant la désignation des référents de spécialités

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale du personnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence apte à occuper les fonctions de référent départemental et référent départemental adjoint, pour l'année 2024, est établie comme suit :

Domaine	Référent départemental	Référent départemental adjoint
Cynotechnie (CYN)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Feux de forêts et d'espaces naturels	COUVE Henri	---
Interventions à bord des navires et des bateaux (IBNB)	Sans objet	
Interventions en milieu aquatique hyperbare (SAL)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Interventions en milieu aquatique (SAV)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Interventions face aux risques chimiques et biologiques (RCH)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Interventions face aux risques radiologiques (RAD)	Sans objet	
Sauvetage, appui et recherche (USAR)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Secours en milieu périlleux et montagne (SMPM)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Conduite (COD)	SAUVECANNE Jérôme	REI Patrice
Encadrement des activités physiques (EAP)	EYMARD Hervé*	ROCHE David*
Formation et développement des compétences (FDC)	DEVAUX Christophe	ROCHE David
Prévention contre les risques d'incendie et de panique (PRV)	Voir arrêté préfectoral de la spécialité	
Systèmes d'information et de communication (SIC)	CHANTRIAUX Olivier*	---

*Faisant fonction de référent en attente d'obtention du niveau de formation adapté

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2023-153-011 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du Risque Radiologique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet



Marc CHAPPUIS

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00003

AP 2024-069-006 du 11 mars 2024 fixant la liste
annuelle départementale d'aptitude
opérationnelle du personne spécialisé dans le
domaine du secours en montagne

Digne-les-Bains, le 11 mars 2024

ARRETE PREFECTORAL n° 2024-069-006

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel spécialisé dans le domaine du secours en montagne.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** le guide national de référence relatif au secours en montagne édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;
- Vu** le guide national de référence relatif aux secours en canyon édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale du personnel apte à intervenir dans le domaine du Secours en Montagne au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes- de-Haute-Provence, pour l'année 2024, est établie comme suit :

NOM	Prénom	CIS d'affectation	Equipier SMO rocher	Equipier SMO été	Equipier SMO hiver	Equipier SMO hélicoptériste	CU SMO rocher	CU SMO été	CU SMO hiver	CU SMO hélicoptériste
BERNARDI	Gaël	ALLOS	X	X	X	X	X	X		X
BIANCO	Philippe	ALLOS	X	X	X	X				
BLANCHARD	Laurent	DD SIS	X	X	X	X				
COURBET	Romain	FORCALQUIER	X	X		X				
DE PASQUALE	Pierjean	DIGNE LES BAINS	X	X		X				
DERRE	Julie	DIRECTION	X	X	X	X				
DINGER	Stéphane	DIRECTION	X	X	X	X				
DONNINI	Robert	CASTELLANE	X	X	X					
DUBUC	Joffrey	FORCALQUIER	X	X		X				
FANEAU	Mathieu	LA PALUD SUR VERDON	X	X	X	X				
KOFFI KONAN	Kevin	CASTELLANE	X	X		X				
LEROY	Hugo	DIGNE LES BAINS	X	X		X				
JEAN	Nicolas	DIRECTION	X	X	X					
LONGERON	Jérôme	DIGNE LES BAINS	X	X	X	X				
MARIN	Jean-Philippe	DIGNE LES BAINS	X	X	X	X	X	X	X	X
MARTINEZ	Yannick	DD SIS	X	X	X	X				
MOURET	Jean Michel	BARREME	X	X	X					
MULLER **	Fabien	CASTELLANE	X	X	X	X				
PRIVAT	Quentin	CASTELLANE	X	X						
RICAUD	Lionel	DIGNE LES BAINS	X	X	X	X				
SEGHINI *	Eric	DIGNE LES BAINS	X	X	X	X	X	X	X	X
Total			21	21	15	17	3	3	2	3

* Référent départemental

** Responsable départemental

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2023-153-010 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours en Montagne, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet



Marc CHAPPUIS

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00004

AP 2024-069-007 du 11 mars 2024 fixant la liste
annuelle départementale d'aptitude
opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés
dans le domaine du secours nautique

Digne-les-Bains, le *11 mars 2024*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024 - 069 - 007

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du secours nautique.

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L4461-1 et suivants et R4461-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2020-1531 du 7 décembre 2020 modifiant les dispositions relatives à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- Vu** le décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;
- Vu** le décret n°90-277 du 28 mars 1990 relatif à la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare ;
- Vu** l'arrêté interministériel NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 définissant le référentiel emplois, activités, compétences « Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;
- Vu** l'ordre zonal inondations de 2021

Nom / Prénom	CIS d'affectation	Conducteur embarcation
TAVIGNOT Alexandre	QUINSON	X
THIERY Maëul	MOUSTIERS STE MARIE	X
TILIGNAC Antoine	CASTELLANE	X
VINCENT Gérard	MANOSQUE	X
VISTICOT Sébastien	ST ANDRE LES ALPES	X
VOLA Jean-Christophe	MANOSQUE	X
VOLPE Sébastien	SISTERON	X
		64

Article 3 : La liste annuelle départementale du personnel apte à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que scaphandrier autonome léger pour l'année 2024 est établie comme suit :

Nom / Prénom	CIS d'affectation	SAL 1 30 m	SAL 50 m	CU SAL 2 50 m	CT SAL 3 50 m	SNL1 60 ml	SNL2 200 ml	Trimix
BLANC Benoit	Manosque	X	X	---	---	X	---	---
FIGUIERE Julien*	Manosque	X	X	X	---	X	---	---
GRENAUD Jean Jacques**	Direction	X	X	X	X	X	X	X
REKIA Toufik	Digne-les-Bains	X	X			X	X	X
		4	4	2	1	4	2	2

** Référent départemental nautique.

* Responsable de l'équipe nautique départementale.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°2023-153-006 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers spécialisés dans le domaine du secours nautique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Marc CHAPPUIS

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale du personnel apte à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que nageur sauveteur au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes- de-Haute-Provence, pour l'année 2024 est établie comme suit :

Nom / Prénom	CIS d'affectation	SAVI Sauveteur eaux intérieures	SEV Sauveteur en Eaux Vives	SSH SC Sauveteur Spécialisé Hélicopté	SSH SAG 04 Section aérienne de gendarmerie
BLANC Benoit	Manosque	X	X	---	---
BOUMESLA Driss	Esparron de Verdon	X	X		
CROSES Charline	Quinson	X	X	---	---
DALMASSO Thomas	Forcalquier	X	X	---	---
DELARUE Mathieu	Gréoux les Bains	X	X	---	---
DE SARTIGES Benoit	Manosque	X	X	---	---
ESMIEU Audrey	Barcelonnette	X	X	---	---
EYMARD Michel	Forcalquier	X	X	---	X
FANGILLE Sophie	Castellane	X	X	---	---
FAVIER Richard	Manosque	X	X		
FIGUIERE Julien*	Manosque	X	X	---	---
GOYARD Michaël	Barcelonnette	X	X	---	---
GRENAUD Jean Jacques**	Direction			---	---
MARTIN Baptiste	Digne	X	X	---	---
MICHEL Yann	Barcelonnette	X	X		
PARET Denis	Digne les Bains	X	X		
PRIOUL Antoine	Puimoisson	X	X		
REKIA Toufik	Digne	X		---	---
RIO Sandra	Digne	X	X	---	---
TAVIGNOT Alexandre	Quinson	X	X	---	---
VOLA Jean-Christophe	Manosque	X	X	---	---
		20	19	0	1

** Référent départemental nautique

* Responsable de l'équipe nautique départementale

*** SSH SC est formé au treuillage hélicopté pour les hélicoptères de la sécurité civile (inondations).

**** SSH SAG 04 est formé SSH SC et est recyclé auprès de la base aérienne de la gendarmerie du 04.

Article 2 : La liste annuelle départementale du personnel apte à intervenir dans le domaine du secours nautique en tant que conducteur embarcation pour l'année 2024 est établie comme suit :

Nom / Prénom	CIS d'affectation	Conducteur embarcation
ABEL Christophe	ORAISON	X
AILLAUD Fabien	LA BREOLE/SAINT VINCENT	X
ALBERTO Christophe	SISTERON	X
BARBE Thibaud	SISTERON	X
BERNE Cléry	ESPARRON DE VERDON	X
BERNE Laurent	ESPARRON DE VERDON	X
BLANC Benoît	MANOSQUE	X
BONDIL Corentin	RIEZ	X
BONNOME Vincent	CASTELLANE	X
BORGHINI Thomas	ORAISON	X
BOUMESLA Driss	ESPARRON DE VERDON	X
BOUSSER Armand	SISTERON	X
CHAILLAN Adrien	ST ANDRE LES ALPES	X
COULLET Jean-Denis	ST ANDRE LES ALPES	X
CROSES Charline	QUINSON	X
DALMASSO Thomas	FORCALQUIER	X
DAVIN Philippe	SISTERON	X
DELOUCHE Clément	ORAISON	X
EYMARD Michel	FORCALQUIER	X
FANGILLE Sophie	CASTELLANE	X
FAVIER Richard	MANOSQUE	X
FERAUD Dorothée	QUINSON	X
FHAL Jérémy	ST ANDRE LES ALPES	X
FIGUIERE Julien	MANOSQUE	X
FOURRIER Anthony	ORAISON	X
GARCIA Alain	MOUSTIERS SAINTE MARIE	X
GARCIA Angélique	MOUSTIERS SAINTE MARIE	X
GAUTIER Vincent	ST ANDRE LES ALPES	X
GEFFROY Ludovic		X
GIBERT Fabien	ST ANDRE LES ALPES	X
GIORDANO Stéphane	GREOUX LES BAINS	X
GOYARD Maeva	BARCELONNETTE	X
GOYARD Michaël	BARCELONNETTE	X
GRUSON Nicolas	DIGNE LES BAINS	X
JOURNEE Patrick	RIEZ	X
LABAEYE Arnaud	SISTERON	X
LAVOCAT Jérémy	ST ANDRE LES ALPES	X
LEMAIRE Thomas	LA BREOLE/ST VINCENT	X
MAJO Laura	RIEZ	X
MARTIN Baptiste	DIGNE LES BAINS	X
MATOS Stéphane	MANOSQUE	X
MERROUCHE Ewan	LA BREOLE/ST VINCENT	X
MICHEL Yann	BARCELONNETTE	X
OGIER Benoît	QUINSON	X
PARET Denis	DIGNE LES BAINS	X
PAUL Fabrice	RIEZ	X
PAYNAT Cédric	SISTERON	X
PELERIN Cédric	RIEZ	X
PRIOUL Antoine	PUIMOISSON	X
REI Patrice	SISTERON	X
REKIA Toufik	DIGNE LES BAINS	X
RINGOT Maxime	MOUSTIERS SAINTE MARIE	X
RIO Sandra	DIGNE LES BAINS	X
SAUVECANNE Jérôme	RIEZ	X
SILVESTRELLI Florent	CASTELLANE	X
SUVERAN Rémy	QUINSON	X

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00005

AP 2024-069-008 du 11 mars 2024 fixant la liste
annuelle départementale d'aptitude
opérationnelle du groupe cynotechnique



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Direction des services du Cabinet
Service Interministériel de Défense et de
Protection Civiles

Digne-les-Bains, le 11 mars 2024

ARRETE PREFECTORAL n° 2024-069-008

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du groupe cynotechnique.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté du 09 juin 1988 relatif au comité technique créé par l'article 7 du décret n° 77-12 du 04 janvier 1977 instituant un brevet national de maître-chien d'avalanches ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** le guide national de référence relatif à la cynotechnie édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale d'aptitude du groupe cynotechnique au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2024, est établie comme suit :

Nom / Prénom	CIS d'affectation	Nom du Chien et identification	Niveau de qualification et de spécialisation				
			CYN 1 « Conduc- teur Cyno- technique »	CYN 2 « Chef d'Unité Cyno- technique »	CYN 3 « Conseil- ler Tech- nique Cyno- technie »	Spécialisation	
						Pistage	Avalanche
ALBERTO Christophe	Sisteron		--	X	--	Non	Non
CORTES Francis	Château-Arnoux	--	--	X	--	Non	Non
DECHANOZ Louis	Haute Ubaye	SAIKO 2502685019820 33	--	--	--	Non	Oui
MANGIAPAN Christophe*	Direction	--	--	--	X	Non	Non
MICHOT Elodie	Digne les bains	R'WIK 2502696085246 56	X	--	--	Non	Non
*Référént Départemental			1	2	1	0	1

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2023-153-005 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude du groupe cynotechnique, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Marc CHAPPUIS

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00006

AP 2024-069-009 du 11 mars 2024 fixant la liste départementale d'aptitude opérationnelle du personnel composant l'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR)

Digne-les-Bains, le 11 mars 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024-069 - 009

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle du personnel composant l'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR)

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieux effondrés ou instables de septembre 2021

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale du personnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence apte à intervenir en milieu effondrés ou instables, pour l'année 2024, est établie comme suit :

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2023-15377-008 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine des milieux effondrés ou instables, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet



Marc CHAPPUIS

Nom/Prénom	CIS d'Affectation	Equipier USAR	Chef d'unité USAR	Chef de section USAR	USAR RBAT
ACCOMIATO Serge	Forcalquier	X	—	—	—
ANDRE Thomas	Esparron de Verdon	X	—	—	—
BLANC Benoît	Manosque	X	—	—	—
BRAUD Laurent	Barcelonnette	X	—	—	—
BREARD Hugues	Seyne les Alpes	X	—	—	—
CHASSANG Thomas	Forcalquier	X	—	—	—
COEURET Mathias	Manosque	—	X	—	X
CONTRUCCI Noël	Barcelonnette	—	—	X	X
COTTURA Charlie	Manosque	X	—	—	—
DALLA FAVERA Gianni	Mézél	X	—	—	—
DARRIOULAT Jean Luc	Barcelonnette	X	—	—	—
DELEUIL Jean-Luc	Oraison	X	—	—	—
DITORO Valérie	Annot	X	—	—	—
FOLCHER Céline	Banon	X	—	—	—
GARCIA Patrick	Barcelonnette	X	—	—	—
GASPERIN Paco	Oraison	—	X	—	—
GASTINEL Damien	Barcelonnette	X	—	—	—
GATTO Fabrice	Mézél	X	—	—	—
GEFFROY Ludovic	Peyruis	—	X	—	X
GIRARD Cédric	Colmars	—	X	—	—
GONDRAN Teddy	Forcalquier	—	X	—	—
GROS Benjamin	Barcelonnette	X	—	—	—
GUEUGNON Lorys	Digne-les-Bains	X	—	—	—
HAMADA Jean-Pierre	Château-Arnoux	X	—	—	—
HERRERO Fabrice	Malijai	X	—	—	—
HUET Clément	Manosque	X	—	—	—
JULIEN Etienne	Thoard	X	—	—	—
MAGNAN Laurent	Forcalquier	X	—	—	—
MATHA Jonathan	Manosque	—	X	—	—
MATOS Stéphane	Manosque	X	—	—	—
MICHEL Jérôme	Allos	X	—	—	—
NICOLAS Eric	St Martin-de-Brômes	X	—	—	—
NIRONI Stéphane	Digne-les-Bains	—	—	X	X
PECHON Jean Philippe	Manosque	X	—	—	—
PELERIN Baptiste	Riez	X	—	—	—
PELERIN Cédric	Riez	X	—	—	—
PELERIN Nathalie	Riez	X	—	—	—
PERRETO Virginie	Barcelonnette	X	—	—	—
PLA Alain **	Manosque	—	—	X	X
PLA Quentin	Manosque	X	—	—	—
PLA Thomas	Manosque	X	—	—	—
PROAL Julien	Barcelonnette	—	X	—	—
SEGURA Morgane	Manosque	X	—	—	—
SERENO Fabien	Castellane	—	X	—	X
SIMONI Joseph	Manosque	X	—	—	—
STENGER Philippe	Barcelonnette	X	—	—	—
TCHOULHADJIAN Pierre Georges	Céreste	X	—	—	—
TIERCIN Jerome	Barcelonnette	X	—	—	—
VARINI-GRUAT Sylvaine	Digne-les-Bains	X	—	—	—
**Réfèrent départemental		38	8	3	6
	Total		49 SP		

RBAT : Risque bâtimentaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-03-11-00007

AP 2024-069-010 du 11 mars 2024 fixant la liste
annuelle départementale d'aptitude
opérationnelle du personnel spécialisé dans le
domaine de la prévention



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE

Direction des services du Cabinet
Service Interministériel de Défense et de
Protection Civiles

Digne-les-Bains, le *11 mars 2024*

ARRETE PREFECTORAL n° 2024-069-010

Fixant la liste annuelle départementale
d'aptitude opérationnelle du personnel
spécialisé dans le domaine de la prévention

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide national de référence relatif à la prévention édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1^{er} avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 5 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2024, est établie comme suit :

Nom/Prénom	CIS d'Affectation	Niveau de qualification					
		Agent de prévention	Module Tronc Commun Préventionnistes	Module complémentaire « code du travail, installations classées pour la protection de l'environnement »	Module Complémentaire « Immeubles de Grande hauteur »	Module Recherche des causes et des circonstances des incendies « Investigateur »	PRV 3 (Responsable Départemental de la Prévention)
AUDIER Jean-Baptiste **	DD SIS		X	X			
DEMOL Eric	Manosque	X					
EYMARD Hervé	Manosque		X				
JULIEN Laurent	DD SIS		X	X	X	X	
LAUGIER Guillaume	DD SIS	X					
NIRONI Stéphane	Digne		X				
RICCI-LUCCHI Antoine	Barcelonnette		X				
ROCHE David	DD SIS		X	X		X	
TRASLEGLISE Eric	Forcalquier		X				
TREMELLAT Florence	DD SIS		X				
		2	10	5	3	4	1

**Référént départemental

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°2023-153-007 en date du 2 juin 2023, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude des personnels spécialisés dans le domaine de la prévention, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Marc CHAPPUIS